

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 2 mars 2021

### **Près de 120 000 articles de contrefaçons saisies en 2020 par les services de la direction régionale des douanes d'Amiens**

Le lundi 22 février 2021, Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, a présenté à l'aéroport de Roissy le nouveau plan d'action douanier de lutte contre les contrefaçons pour la période 2021-2022.

La lutte contre le phénomène de la contrefaçon demeure une priorité pour la douane. Les saisies douanières en France sont ainsi passées de **200 000 articles interceptés en 1994 à 5,64 millions en 2020** (+ 20 % par rapport à 2019).

**Ce nouveau plan d'action témoigne de l'engagement continu des services douaniers** à lutter contre la contrefaçon afin de permettre aux entreprises de créer des emplois et d'innover et combattre les grands trafics qui menacent la santé et la sécurité des Français.

Dès 2018, la stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon repensait le traitement des infractions en permettant le recours systématique à la procédure de destruction simplifiée (PDS) des contrefaçons ne comportant pas un risque pour la sécurité des consommateurs. Elle permettait également une plus grande responsabilisation des titulaires des droits ainsi qu'un travail en profondeur d'identification et de démantèlement des filières et réseaux de criminalité organisée.

Aujourd'hui, l'évolution des trafics de contrefaçons sur le commerce en ligne et la nécessaire adaptation des moyens techniques impliquent de renforcer cette stratégie par un nouveau plan de lutte mobilisant l'ensemble des acteurs, partenaires institutionnels et services douaniers. Ce plan se décline en quatre objectifs :

- **Mieux coopérer avec tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon**
- **Renforcer la collecte et le traitement du renseignement**
- **Renforcer la politique de contrôles et d'enquêtes**
- **Adapter la politique contentieuse et les poursuites aux enjeux stratégiques**

A l'occasion de la présentation de ce nouveau plan, le ministre a assisté à la destruction de marchandises contrefaisantes ainsi qu'à une exposition de contrefaçons représentatives des saisies réalisées par les services douaniers.

*Olivier Dussopt, ministre délégué Comptes publics, a déclaré : « Le lancement du nouveau plan de la douane pour la lutte contre les contrefaçons illustre la priorité donnée par le Gouvernement pour agir contre cette menace, qui constitue une atteinte à la santé publique, à la sécurité des Français et à l'économie nationale. Je salue l'engagement des douanières et des douaniers qui agissent au quotidien pour assurer la conformité des marchandises entrant sur notre territoire et pour lutter contre les trafics. »*

Pour sa part, **en 2020** et malgré l'impact de la crise sanitaire notamment dans le domaine des transports, les services de la direction régionale des **douanes d'Amiens** ont su s'adapter pour poursuivre la lutte contre les trafics et ont ainsi **intercepté sur les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme 111 973 articles de contrefaçons** :

<b>Produits</b>	<b>Quantités saisies en articles</b>	<b>% par articles</b>
<b>Chaussures</b>	<b>73 293</b>	<b>65,46 %</b>
<b>Jouets, jeux et articles de sport</b>	<b>24 447</b>	<b>21,83 %</b>
<b>Vêtements</b>	<b>9 722</b>	<b>8,68 %</b>
<b>Produits de soin</b>	<b>2 292</b>	<b>2,05 %</b>
<b>Equipements électriques</b>	<b>1 175</b>	<b>1,05 %</b>
<b>Accessoires personnels</b>	<b>962</b>	<b>0,86 %</b>
<b>Téléphones mobiles</b>	<b>70</b>	<b>0,06 %</b>
<b>Masques</b>	<b>12</b>	<b>0,01 %</b>
<b>Total</b>	<b>111 973</b>	<b>100,00 %</b>

Il est à noter que les saisies se répartissent de la manière suivante par vecteurs d'acheminement :

<b>Vecteurs</b>	<b>Quantités en articles</b>	<b>% par articles</b>
<b>Routes</b>	<b>79 449</b>	<b>70,95 %</b>
<b>Fret Express</b>	<b>27 336</b>	<b>24,41 %</b>
<b>Autres ( marchés et visites domiciliaires)</b>	<b>5 163</b>	<b>4,61 %</b>
<b>Aéroports</b>	<b>25</b>	<b>0,02 %</b>
<b>Total</b>	<b>111 973</b>	<b>100,00 %</b>

**Un exemple de cette lutte : le 28 janvier dernier, les agents de la brigade des douanes de Nogent-sur Oise ont intercepté un camion arrivant du port d'Anvers et qui se rendait dans un entrepôt situé en région parisienne. À l'issue des procédures, le service a relevé que 68 568 paires de chaussures étaient contrefaisantes des marques, dessins et modèles des titulaires de droits Dior, Reebok, Adidas et Palladium."**

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03  
 Cédric ORGERET – Chef Divisionnaire à Amiens – Tél : 09 70 27 10 84 / 06 61 84 71 74  
 Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01